



Publié le : 04/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 2 juillet 2025 à 17 heures 00

Question n°6

**Demande de financement au titre du plan d'aide à l'investissement en faveur des
résidences autonomie**

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 juin 2025, le Conseil d'Administration a été convoqué une nouvelle fois le 25 juin 2025.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et a pu, à cette occasion, délibérer valablement sans condition de quorum.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA /
Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Ludovic FAGAUT /
Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne
pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250702-D00194010-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
Budget Résidences autonomie	Opération prévue en 2026. Montant de l'opération : 399 525, 60 € TTC Financement demandé à l'assurance retraite : 199 762 €

Résumé : L'assurance retraite lance un appel à projets national au titre du plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie.

Cette aide à l'investissement a vocation à soutenir les opérations d'investissement permettant la modernisation et l'adaptation des résidences autonomie.

Le CCAS souhaite candidater pour un projet conséquent consistant à rénover le réseau d'eau de la résidence autonomie Les Lilas, fortement entartré. Une demande sera également déposée auprès de la CARSAT au titre de l'appel à projets « lieu de vie »

Il s'agit donc d'autoriser le CCAS à candidater et déposer les demandes de subventions en conséquence.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

I – Répondre à l'appel à projets national 2025, une opportunité pour financer des travaux nécessaires à la résidence autonomie Les Lilas

Dans le cadre de cet appel à projets, l'Assurance retraite accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

Le présent appel à projets permet de soutenir financièrement, sous conditions, quatre catégories différentes de projets favorisant la modernisation des résidences autonomie :

- des projets de réhabilitation (partie 1),
- des projets d'aménagement / équipement (partie 2),
- des projets de tiers lieux (partie 3),
- des prestations intellectuelles visant à améliorer, accélérer ou rendre possible des projets de réhabilitation (partie 4).

Pour l'ensemble de ces catégories, le plan d'aide à l'investissement s'attache à porter une attention particulière, lors de la sélection des dossiers, à la prise en compte par les porteurs de projet de la nécessaire transition écologique et l'intégration dans leur projet de démarches de performance environnementale du bâtiment et d'amélioration du confort des occupants.

S'agissant du CCAS, l'établissement projette de réaliser, sur l'année 2026, le remplacement du réseau d'eau de la résidence. En effet, il est observé une présence importante de calcaire qui empêche le bon fonctionnement des installations : baisse de débit d'eau et donc réduction du confort au point de puisage et une augmentation du risque de présence de légionelloses notamment du fait de la baisse des températures.

Les travaux projetés sont les suivants :

- le remplacement de la distribution d'eau chaude sanitaire (ECS),
- le remplacement de la distribution d'eau froide sanitaire (EFS)
- le remplacement de la production d'eau chaude sanitaire.

II – Présentation du projet et du plan de financement

Les crédits nécessaires à cette opération sont déjà en partie inscrits au PPI.

Le montant des travaux est estimé à 332 938,00 € HT, soit 399 525,60 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CCAS : 40 %
- Assurance retraite : 50 %
- CARSAT « lieu de vie » : 10 %

La Ville n'est pas citée dans le plan de financement. Néanmoins, la subvention versée par la Ville de Besançon à hauteur de 11 M € à l'établissement permet notamment au CCAS de financer les travaux.

Le CCAS sollicite une subvention de l'assurance retraite à hauteur de 166 469 € et de la CARSAT à hauteur de 33 293,80 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Lilas dans le cadre des appels à projets,

✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2025 pour le plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie et à l'appel à projets de la CARSAT,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre, et leurs éventuels avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS